

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres



Ingenieur-Geometer Schweiz
Ingénieurs-Géomètres Suisses
Ingegneri-Geometri Svizzeri



Invitation au séminaire

„Ce que doit savoir un(e) entrepreneur en matière de corruption“

Date et lieu

- 7. Mai 2019
- Hotel Arte, Olten
- De 14 h 30 à 16 h 00

Orateurs

- Thomas Frick (Introduction)
- Madame Dr. iur. Sarah Schläppi, avocate
partenaire de Bracher & Partner, Advokatur und Notariat et co-présidente de Swissconsultants.ch

Contenu du séminaire

- Introduction: obligations professionnelles en tant qu'ingénieur(e) géomètre et / ou géomètre conservateur
- Quelles sont les bases théoriques pertinentes en matière de corruption?
- Y a-t-il des différences entre la corruption de "privés" et de fonctionnaires?
- Quelle est la problématique pour les géomètres?
- Quelle est la pratique en matière de poursuite pénale (jugements etc.)?
- Exemples
- Que signifient, en matière de conformité, pour les géomètres, les éléments suivants?
 - Code déontologique
 - Adaptation des conditions générales
 - Communication interne et externe
 - Formation du personnel
 - Dispositions contractuelles.

Participation et Coûts

- Le séminaire est réservé exclusivement aux membres d'IGS. Il est gratuit.

Langue

- Le séminaire se déroulera en allemand.
- La présentation sera traduite en français.

Inscription

- Par le [portail d'inscription](#)
- Des désistements sont possibles par mail (info@igs-ch.ch) jusqu'à 24 h avant le séminaire. En cas d'absence non excusée, une participation financière de CHF 50.00 (HT) sera perçue.